

Image not found or type unknown



Différence entre compromis et acte de vente

Par **let_old**, le **08/10/2007 à 16:14**

J'ai acheté un viager juin 2006, une maison avec 3 appartements.
Un appartement est occupé par le viager le 2ème par un locataire qui verse ses loyers au viager et le 3ème occupé par moi-même.
Avant le compromis, j'ai occupé ce logement et payé mes loyers, hors au moment du compromis il a été [s]bien stipulé par notaire [/s]que je ne paierai plus de loyer après que la vente soit effective, que pour lui (le viager) cette somme serait remplacée par la rente mensuelle.
Hors comme le notaire ne l'a pas précisé dans l'acte de vente, le viager me fait payer loyer + rente.
Ai-je un recours ?
Merci de votre réponse.